

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le vingt huit du mois d'Août à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE ST MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, Sébastien COUTURIER, adjoints, Delphine ACHARD, ALAIN BOUCHÉ, Ollivier CLOT, Sylvie MEILLAND-REY, Roger MOREL, MARION ROBERT, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

PASCALE BOREL-TRESALLET, conseillère

L'assemblée désigne Christian Duhaut pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

1 Renouvellement d'un emploi CDD pour l'école

Contexte

- Pour l'année 2014/2015, avec l'instauration des TAP, un emploi CDD avait été créé pour assurer le complément de travail nécessaire
- Cet emploi à temps non complet à 50% sur 10 mois avait été attribué à Delphine Saulnier
- Pour l'année 2015/2016, l'ouverture de la troisième classe requiert à nouveau un complément d'heures de travail

Proposition

- Création d'un emploi en CDD pour l'année 2015/2016, lié au TAP et à la création de la troisième classe
- Dimensionnement de ce CDD à temps non complet d'un maximum de 80% sur 10 mois (surcoût de 5000 à 6000 euros pour la commune)
- Attribution de cet emploi à Delphine Saulnier

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Création d'un emploi CDI pour l'école (en renouvellement d'un CDD)

Contexte :

- Marie Fayolle bénéficie d'emplois en CDD depuis novembre 2009
- Ces emplois sont liés en particulier à la création de la deuxième classe en 2011
- La durée de 6 ans de contrat en CDD est le maximum légal

Proposition :

- Prolonger les contrats CDD de Marie Fayolle par un contrat en CDI
- Ce CDI reste lié à l'existence d'au moins deux classes à l'école
- Ce CDI reste également à temps non complet, à 80 % identique à l'année précédente

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Renouvellement du contrat avec le prestataire cantine pour l'année 2015/2016

Contexte

- Le « Fourneau d'Angélique » a préparé les repas pour la cantine de l'école pour l'année 2014/2015
- La prestation a été jugée satisfaisante
- Des points d'amélioration ont été discutés en cours d'année et à l'occasion de la discussion pour le renouvellement
- Les prix proposés par le prestataire restent compétitifs (peu d'évolution) par rapport aux améliorations demandées

Proposition

- Renouveler le prestataire cantine « Le Fourneau d'Angélique » pour l'année scolaire 2015/2016

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Modification des subventions pour l'école

Contexte

- Lors du conseil du 30 mars, nous avons voté, dans la continuité des années précédentes les subventions pour l'école suivante :
 - Participation à la sortie scolaire de fin d'année scolaire : 1600 euros
 - 62 euros / élève pour la rentrée
 - 5 euros / élève en tant que « ticket culture »
- Le cadre légal :
 - La commune doit assurer directement les frais de fonctionnement de l'école
 - Le budget de la coopérative scolaire est réservé à des projets éducatifs

Proposition

- Se conformer plus strictement à la loi : la commune financera le directement le fonctionnement et subventionnera pour les projets :
 - Budget global identique (6000 euros dans l'hypothèse de 50 élèves)
 - Paiements directs par la commune : 62 euros / élève pour la rentrée + 1500 euros pour la piscine et les transports
 - Subventions : 5 euros / élève pour le ticket culture, 1000 euros pour des projets
- Accorder un budget supplémentaire de fourniture pour l'ouverture de la 3ème classe :
 - 200 euros.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Activités du mercredi après midi

Contexte

- Demande de parents concernant l'organisation d'activités pour les enfants le mercredi après midi

Proposition

- En collaboration avec le Foyer Pour Tous de La Motte d'Aveillans :
 - Possibilité de participation pour les enfants de l'école à des activités sportives, manuelles et culturelles tous les mercredis après midi avec ceux de La Motte d'Aveillans

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

- Fonctionnement
 - **Début** : mercredi 9 septembre 2015,
 - **Lieu** : École de la Motte d'Aveillans,
 - **Horaires** : de 11h30 (fin des cours) à 17h (ou 18h selon les besoins),
 - **Tarifs** : de 14€50 à 20€00 l'après-midi (tarifs variables en fonction du Quotient Familial), repas et goûter compris,
 - **Transport** vers la Motte d'Aveillans : au départ de l'école de la Motte St Martin, assuré par le Foyer Pour Tous et financé par la commune de la Motte Saint Martin,
 - **Transport retour** : charge aux familles de récupérer leurs enfants à l'école de la Motte d'Aveillans les mercredis à l'issue de cet accueil entre 17h & 18h.

Vote : le conseil à 10 voix pour et 1 voix contre, accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

A la suite du conseil municipal, des informations ont été présentés par les élus au public présent concernant les sujets suivants :

- Ouverture de la troisième classe
 - Nouvelle institutrice :
 - Laura Garovo, à 50 %, avec une remplaçante en complément.
 - 1 classe maternelle cycle 1 : PS, MS : 19 élèves
 - 1 classe cycle 2 : GS, CP, CE1 : 19 élèves
 - 1 classe cycle 3 : CE2, CM1, CM2 : 16 élèves
- Les TAP, des nouveautés :
 - Astronomie avec le FPT
 - Activité artisanale avec Camelir couture
 - Création de maquettes « fabriquer avec ce que nous jetons »
- Les TAP, des reconductions
 - Activités du FPT
 - Chants et danses le vendredi
- Sécurité routière au Mollard
 - Feux du Mollard : en cours de réalisation
 - Passages piétons : En juillet, la municipalité a écrit au Conseil Départemental suite au rejet de la subvention en juin. Le projet devrait être accepté en septembre avec des modifications sur la largeur de la voie
- Un nouvel abribus a été installé à La Molière
- Histoire et patrimoine
 - Les Cahiers de l'Histoire et du Patrimoine n°2 vont être distribués dans les jours qui viennent
 - Prochaine exposition historique : les samedi et dimanche 31 Octobre et 1er Novembre

Une séance de questions/réponses a ensuite eu lieu avec le public présent. Le Conseil Municipal a noté les différents points.

Commune de La Motte Saint Martin
Département de l'Isère

SIGNATURES

Noms - Prénoms	Signatures
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
COUTURIER Sébastien, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain	
CLOT Ollivier	
MEILLAND-REY Sylvie	
MOREL Roger	
ROBERT Marion	